

**INVITATION**  
**À L'ASSEMBLÉE**  
**GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**D'INVESTIS HOLDING SA**

Le lundi 29 avril 2019

Début à 10h00

Ouverture des portes à 09h30

Savoy Hotel Baur en Ville

Salle des fêtes au 1<sup>er</sup> étage

Poststrasse 12 (près de la Paradeplatz), 8001 Zurich



## ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du rapport de gestion, des comptes annuels ainsi que des comptes consolidés d'Investis Holding SA pour l'exercice 2018 ; prise de connaissance des rapports de l'organe de révision**

Proposition :

le Conseil d'administration propose l'approbation du rapport de gestion, des comptes annuels ainsi que des comptes consolidés d'Investis Holding SA pour l'exercice 2018 et propose également la prise de connaissance des rapports de l'organe de révision.

## 2. Répartition du bénéfice résultant du bilan ; détermination du versement provenant de réserves issues d'apports de capital

### 2.1 Répartition du bénéfice résultant du bilan 2018

Proposition :

le Conseil d'administration propose de répartir le bénéfice résultant du bilan 2018 comme suit :

en CHF 1,000

Bénéfice reporté de l'année précédente	29,377
Report aux réserves pour actions propres	-6,018
Bénéfice de l'exercice	1,433
Bénéfice résultant du bilan à affecter par l'Assemblée générale	24,791
Report à nouveau	24,791

### 2.2 Fixation de la distribution prélevée sur les réserves issues d'apports de capital

Proposition :

le Conseil d'administration propose l'affectation des réserves issues d'apport de capital aux réserves libres et la distribution de CHF 2.35 pour chaque action nominative d'une valeur nominale de 0.10 CHF pour un montant de CHF 30.08 millions.

en CHF 1,000

Réserves légales issues d'apports de capital	82,459
<b>Distribution <sup>1)</sup></b>	
– 12,715,149 actions donnant droit au dividende au 4.4.2019	29,881
– 84,851 actions propres pour le plan de participation du personnel réservées au 4.4.2019	199
<b>Total distribution</b>	<b>30,080</b>

1) La société renonce à une distribution des réserves issues d'apports de capital sur les actions propres détenues au moment de la distribution et qui sont réservées pour le plan de participation du personnel. Le montant attribuable à ces actions est affecté aux réserves légales issues d'apports de capital.

La distribution a lieu le 6 mai 2019 (date-valeur).

### 3. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction du groupe

Proposition :

le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction du groupe pour l'exercice 2018.

## 4. Élections

### 4.1 Élection des membres du Conseil d'administration

Proposition :

le Conseil d'administration propose la réélection des administrateurs suivants pour un mandat d'un an, lequel s'achèvera à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire :

**4.1.1 Albert Baehny**

**4.1.2 Stéphane Bonvin**

**4.1.3 Riccardo Boscardin**

**4.1.4 Thomas Vettiger**

Toutes les élections suivent une procédure individuelle.

Les curriculum vitae des membres du Conseil d'administration proposés dans le cadre d'une réélection peuvent être consultés sur le site Internet d'Investis [investisgroup.com/fr/portrait](https://investisgroup.com/fr/portrait).

### 4.2 Élection du président du Conseil d'administration

Proposition :

le Conseil d'administration propose la réélection de Riccardo Boscardin en tant que président du Conseil d'administration pour un mandat d'un an, lequel s'achèvera à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

#### **4.3 Élection des membres du Comité de rémunération**

Proposition :

le Conseil d'administration propose la réélection des membres du Comité de rémunération suivants pour un mandat d'un an, lequel s'achèvera à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire :

**4.3.1 Albert Baehny**

**4.3.2 Riccardo Boscardin**

Toutes les élections suivent une procédure individuelle.

#### **4.4 Élection du représentant indépendant des actionnaires**

Proposition :

le Conseil d'administration propose l'élection du cabinet juridique Keller SNC, Alfred-Escher-Strasse 11, 8027 Zurich, en tant que représentant indépendant des actionnaires pour un mandat d'un an, lequel s'achèvera à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

#### **4.5 Élection de PricewaterhouseCoopers AG, Berne, comme organe de révision**

Proposition :

le Conseil d'administration propose la réélection de PwC AG, Berne, comme organe de révision pour un mandat d'une année.

## 5. Rémunérations

### 5.1 Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2018

Proposition :

le Conseil d'administration propose de prendre connaissance approbativement, lors d'un vote consultatif, du rapport de rémunération 2018.

*Explication :*

*Le rapport de rémunération 2018 contient les bases et programmes pour les rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction du Groupe Investis ainsi que celles pour les rémunérations versées pour l'exercice 2018 aux membres de ces deux organes. Le vote sur le rapport de rémunération 2018 est purement consultatif et suit les recommandations du "Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance". Le rapport de rémunération 2018 est disponible via le lien : [www.investisgroup.com/nc/fr/investisseurs](http://www.investisgroup.com/nc/fr/investisseurs).*

### 5.2 Approbation du montant total maximal pour la rémunération du Conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire suivante

Proposition :

le Conseil d'administration propose d'approuver le montant total maximal et inchangé de rémunération des membres du Conseil d'administration de CHF 0,5 million jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire suivante.

*Explication :*

*L'administrateur Stéphane Bonvin ne sera rémunéré que dans le cadre de ses fonctions de président de la Direction du groupe (Chief Executive Officer).*

*D'autres précisions sur cette proposition sont données en annexe. Une description détaillée du système de rémunération d'Investis est par ailleurs fournie dans le rapport de rémunération. Vous les trouvez sous [www.investisgroup.com/nc/fr/investisseurs](http://www.investisgroup.com/nc/fr/investisseurs).*



### **5.3 Approbation d'un montant total maximal pour la rémunération des membres de la Direction du groupe pour l'exercice 2020**

Proposition :

le Conseil d'administration propose d'approuver un montant total maximal et inchangé de CHF 4.5 millions pour la rémunération de tous les membres de la Direction du groupe pour le prochain exercice 2020.

*Explication :*

*D'autres précisions sur cette proposition sont données en annexe. Une description détaillée du système de rémunération d'Investis est par ailleurs fournie dans le rapport de rémunération. Vous les trouvez sous [www.investisgroup.com/nc/fr/investisseurs](http://www.investisgroup.com/nc/fr/investisseurs).*

## **6. Divers**

—

## ANNEXE

### Annexe au point 5 de l'ordre du jour : Rémunérations

#### 5.2 Approbation du montant total maximal pour la rémunération du Conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire suivante

Proposition :

le Conseil d'administration propose d'approuver le montant total maximal et inchangé de rémunération des membres du Conseil d'administration de CHF 0.5 million jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire suivante.

*Explication :*

*Ce vote contraignant intervient conformément à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) ainsi que conformément à l'art. 20 des statuts d'Investis.*

*Les membres du Conseil d'administration ne reçoivent qu'une rémunération fixe, dont la moitié est versée sous forme d'actions bloquées (trois ans). Ils n'ont droit ni à une rémunération variable, basée par exemple sur la performance, ni à une participation aux plans de retraite d'Investis Holding SA. La rémunération des membres du Conseil d'administration est versée de la manière suivante :*

Rémunération annuelle		Forme de paiement
	en CHF	
Président du Conseil d'administration	160,000	50% en espèces et 50% en actions bloquées (3 ans)
Membre du Conseil d'administration	80,000	50% en espèces et 50% en actions bloquées (3 ans)

*Le tableau suivant montre la composition du montant total maximal de CHF 0.5 million pour la rémunération du Conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire suivante.*

	Rémunération maximale 2018-2019 approuvée	Rémunération 2018-2019	Proposition maximale de rémunération 2019-2020
Nombre de membres <sup>1)</sup>	4	4	4
Nombre de membres avec rémunération	3	3	3
	en CHF	en CHF	en CHF
Rémunération en espèces	160,000	160,000	160,000
Rémunération en actions	300,000	209,000	300,000
Contributions employeur à prestations sociales	40,000	27,000	40,000
<b>Total rémunération</b>	<b>500,000</b>	<b>396,000</b>	<b>500,000</b>

1) dont trois membres non exécutifs

*Le montant total maximal proposé a été calculé en supposant que toutes les personnes proposées comme membres du Conseil d'administration seront élues lors de l'Assemblée générale ordinaire 2019. L'administrateur Stéphane Bonvin ne sera rémunéré que dans le cadre de ses fonctions à la tête de la Direction du groupe (Chief Executive Officer). Le montant total englobe la rémunération en espèces, la valeur des actions bloquées distribuées ainsi que les contributions patronales prescrites aux assurances sociales (pour les actions bloquées, elles sont calculées sur la base de la valeur sur le marché au moment de la distribution). Le montant effectif du versement sera affiché dans le rapport de rémunération de l'année concernée, rapport qui sera soumis au vote consultatif des actionnaires.*

*Vous trouvez des informations supplémentaires sur la rémunération du Conseil d'administration dans le rapport de rémunération 2018: [www.investisgroup.com/nc/fr/investisseurs](http://www.investisgroup.com/nc/fr/investisseurs).*

### **5.3 Approbation d'un montant total maximal pour la rémunération des membres de la Direction du groupe pour l'exercice 2020**

Proposition :

le Conseil d'administration propose d'approuver un montant total maximal et inchangé de CHF 4.5 millions pour la rémunération de tous les membres de la Direction du groupe pour le prochain exercice 2020.

*Explication :*

*Ce vote contraignant intervient conformément à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) ainsi que conformément à l'art. 20 des statuts d'Investis.*

*La politique de rémunération d'Investis suit une approche basée sur la performance. La rémunération totale des membres de la Direction du groupe englobe aussi bien une part fixe qu'une part variable. La part de rémunération fixe oscille entre 60 et 70% de la rémunération totale. Cette part est entièrement versée en espèces.*

*La part variable est calculée en fonction des facteurs suivants :*

*“G” Growth – couplé à la croissance du chiffre d'affaires*

*“O” Operating Profit – couplé à la performance opérationnelle (EBIT)*

*“N” Net Profit – couplé au bénéfice net du groupe Investis*

*Chaque facteur variable mentionné ci-dessus contribue pour un tiers à la rémunération variable.*

Éléments de la rémunération de la Direction du groupe en résumé:

Salaire de base (fixe)	Reflète l'ampleur et les responsabilités de la fonction respective ainsi que les qualifications et l'expérience du titulaire du poste. Est versé chaque mois en espèces et oscille entre 60 et 70 % de la rémunération totale.
Rémunération variable	Récompense la performance et la réalisation des objectifs financiers de l'entreprise ainsi que des objectifs individuels, sur la base d'une période d'une année. La rémunération est versée pour 50 % en espèces. L'autre moitié est accordée sous la forme d'actions bloquées. Ces actions sont à chaque fois bloquées pour trois ans.
Prévoyance / prestations sociales	Sert à assurer les collaborateurs et leur famille contre les risques liés à la vieillesse, au décès et à l'invalidité. Est adaptée aux dispositions locales et à la pratique du marché local.

*Le tableau suivant montre la composition du montant total maximal de CHF 4.5 millions pour la rémunération des quatre membres de la Direction du groupe pour l'exercice 2020.*

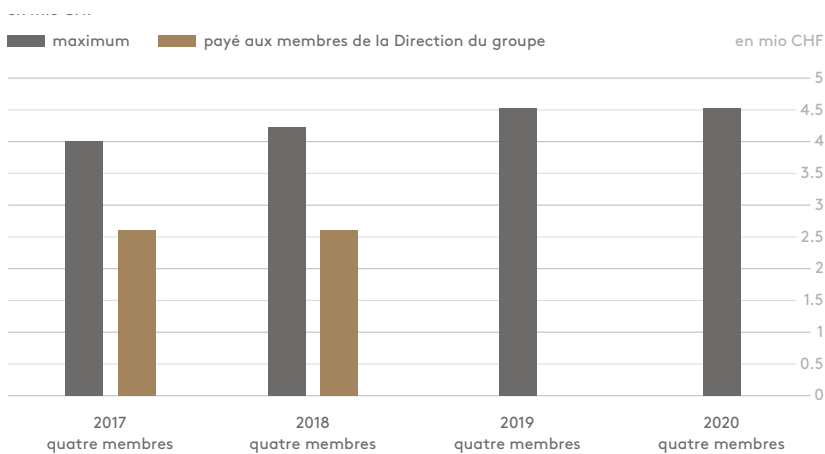
en CHF 1,000	Rémunération 2018	Montant maximal approuvé pour 2019	Montant maximal proposé pour 2020
Salaires de base annuels	1,395	1,750	1,750
Rémunération variable	339	970	970
– en espèces	442	1,090	1,090
– en actions			
Prévoyance et prestations sociales	423	690	690
Total	2,599	4,500	4,500

*Versement maximal possible selon le plan de rémunération variable, pour autant que tous les objectifs aient été réalisés de manière maximale.*

*Prestations de prévoyance : les contributions de l'employeur aux plans de retraite et aux assurances sociales sont calculées sur la base du versement maximal possible selon le plan de rémunération en espèces variable ainsi que selon le plan de participation en actions.*

*En conséquence, la rémunération totale maximale présentée pour approbation à l'Assemblée générale est, le cas échéant, nettement plus élevée que la rémunération que les membres de la Direction du groupe recevront effectivement sur la base des performances qu'ils auront réalisées.*

*Le tableau suivant montre la rémunération effectivement versée aux membres de la Direction du groupe en comparaison avec la rémunération maximale possible sur une période depuis l'IPO:*



## REMARQUES D'ORDRE ORGANISATIONNEL

### Rapport annuel

Le rapport annuel 2018 (composé du rapport de gestion, des comptes annuels ainsi que des comptes consolidés d'Investis Holding SA pour l'exercice 2018, des rapports de l'organe de révision et du rapport de rémunération 2018) est à disposition des actionnaires à partir du 28 mars 2019 au siège de l'entreprise ou peut être consulté directement via le lien [reports.investisgroup.com/18/ar](https://reports.investisgroup.com/18/ar)

### Droit de vote

Tous les détenteurs d'actions nominatives inscrits le 29 mars 2019 dans le registre des actions d'Investis Holding SA en tant que détenteur du droit de vote recevront automatiquement l'invitation à l'Assemblée générale par la poste, avec les propositions du Conseil d'administration.

Tous les détenteurs d'actions nominatives inscrits après le 29 mars 2019 mais avant le 24 avril 2019 dans le registre des actions d'Investis Holding SA recevront l'invitation à l'Assemblée générale par la poste, une fois l'inscription dans le registre des actions réalisée.

*Plus aucune inscription ne sera effectuée dans le registre des actions à partir du 24 avril 2019.*

## Cartes d'entrée

### **Inscription par courrier**

Les actionnaires qui souhaitent participer personnellement à l'Assemblée générale peuvent demander une carte d'entrée en retournant le formulaire « Inscription et procuration » joint à l'invitation. Le formulaire dûment complété et signé doit être renvoyé à l'adresse suivante :

Investis Holding SA  
c/o ShareCommService AG  
Europastrasse 29  
CH-8152 Glattbrugg

Investis offre à ses actionnaires la possibilité de s'inscrire sur la plateforme en ligne IDVS, laquelle leur permet de commander leur carte d'admission par voie électronique, mais aussi de donner procuration ou de transmettre les instructions relatives à l'exercice du droit de vote à un représentant indépendant. Les données d'accès nécessaires à l'inscription sont mentionnées sur le formulaire « Inscription et procuration » joint à l'invitation.

### **Inscription par voie électronique**

La plateforme en ligne IDVS permet également de commander des cartes d'admission pour les actionnaires qui souhaitent participer personnellement à l'Assemblée générale.

Les cartes d'admission peuvent aussi être retirées le jour de l'Assemblée générale en présentant le formulaire « Inscription et procuration » au guichet d'admission. Les cartes d'admission déjà remises perdent leur validité si les actions bénéficiant de tels droits sont vendues avant l'Assemblée générale.



## Représentation et procuration

Les actionnaires qui ne participent pas personnellement à l'Assemblée générale peuvent se faire représenter par un représentant légal ou comme suit :

- a) par un tiers qui n'est pas nécessairement actionnaire au moyen d'une procuration écrite. Celle-ci peut être donnée directement sur le formulaire « Inscription et procuration ». Les cartes d'admission déjà remises peuvent être également transmises a posteriori à un représentant. Dans ce cas, il convient de donner procuration écrite directement au dos de la carte d'admission. La carte d'accès dûment remplie et signée doit être remise au représentant avant l'Assemblée générale.
- b) par le représentant indépendant des actionnaires conformément à l'art. 14 des statuts, M. Andreas G. Keller, avocat, Gehrenholzpark 2g, 8055 Zurich

La délivrance d'une procuration et la transmission des instructions au représentant indépendant des actionnaires se font au moyen du formulaire « Inscription et procuration » dûment rempli et signé ; sa remise à ShareCommService AG ou au représentant indépendant des actionnaires doit se faire au plus tard le jeudi 25 avril 2019 (date de réception). Solution alternative : les actionnaires peuvent donner une procuration et transmettre des instructions au représentant indépendant des actionnaires par voie électronique via la plateforme en ligne IDVS au plus tard le jeudi 25 avril 2019, à 18 heures.

En cas de transmission d'instructions au représentant indépendant des actionnaires par voie électronique et par voie écrite, c'est la dernière instruction transmise qui sera prise en compte.

## Vote

Lors de l'Assemblée générale, le vote est effectué à l'aide d'appareils de vote électronique (Televoting).

## Langue

L'Assemblée générale se tiendra en allemand et ne sera pas traduite.

## Apéritif

À l'issue de l'Assemblée générale, les actionnaires sont cordialement invités à un apéritif.

Investis Holding SA  
Dr Riccardo Boscardin  
Président du Conseil d'administration

Zurich, le 4 avril 2019

# Investis Holding SA

## Laurence Bienz

Head Investor Relations

T +41 58 201 72 42

laurence.bienz@investisgroup.com

## Investis Holding SA

Neumühlequai 6

8001 Zurich



En raison du nombre limité de places de parking autour de la Paradeplatz, nous conseillons aux actionnaires d'utiliser les transports publics.

Depuis la gare principale (arrêt Bahnhofstrasse) les lignes de tram 6, 7, 11 et 13 permettent de rejoindre la Paradeplatz en seulement quatre minutes. L'hôtel Savoy se trouve à la Poststrasse 12, une rue latérale à la Paradeplatz.

INVESTIS

REAL ESTATE GROUP